

ANNEXE 5.4. ELEMENTS RELATIFS AU DISPOSITIF D'ELIMINATION DES DECHETS

Cette mission est gérée par la Communauté d'Agglomération Pays de Romans. Elle adhère au SYTRAD qui assure le tri sélectif et la valorisation des déchets.

La collecte des ordures ménagères se fait en bacs roulants regroupés. Elle est assurée une fois par semaine.

Les ordures ménagères sont désormais acheminées au centre de tri mécanico-biologique du SYTRAD à Beauregard-Barret.

Le tri sélectif est organisé sur 4 points d'apports volontaires à Montmiral pour les verres, cartons, plastiques/boîtes métalliques.

Deux déchetteries sont présentes sur le territoire de l'intercommunalité à Romans et à Mours.

Une troisième déchetterie est en projet sur le territoire, à l'ouest de la commune de Romans. Ce dispositif est complété par les bennes tournantes qui offrent un service de ramassage périodique des encombrants. Deux bennes sont déposées deux samedi par an, en moyenne dans la plupart des communes éloignées des déchetteries, suivant un calendrier intercommunal.

Les ordures ménagères recyclables sont ensuite transportées vers le centre de tri du SYTRAD à Portes les Valence afin que le tri soit affiné, puis que les déchets soient conditionnés pour être livrés chez le recycleur qui est différent suivant les matières.